

Bureau du président

Le 4 décembre 2006

Mme Anne LeBrun Ruff, présidente du conseil
Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels
151, rue Slater, bureau 504
Ottawa (Ontario) K1P 5H3

Objet : Inclusivity Project – Participation de l'OIFQ

Madame,

Je vous informe par la présente que, lors de sa réunion du 24 novembre 2006, le Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a décidé de ne pas poursuivre sa contribution à la démarche de révision des critères de formation universitaire pour les forestiers professionnels en cours au sein de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP) depuis quelques années.

Malgré l'accueil favorable reçu pour ce projet depuis la rencontre du 5 octobre dernier à Timmins par des membres de la FCAFP, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, nous préférons suspendre, pour une période indéterminée, notre participation à la poursuite de ce projet.

Pour les administrateurs du Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, il est apparu clairement que le texte des critères de formation est non applicable dans un proche avenir dans le contexte prévalant au Québec. Comme vous le savez, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a un champ de pratique exclusif reconnu par une loi spécifique et 95% de nos membres sont admis à notre Ordre à la suite d'un baccalauréat en sciences appliquées de quatre ans obtenu après deux ans d'études de niveau collégial (Cégep). De plus, un très petit nombre d'ingénieurs forestiers du Québec exerce leur profession dans d'autres provinces canadiennes. De même, toute la gestion forestière et ses pratiques afférentes sont remises en question de façon importante au Québec depuis le dépôt, en décembre 2004, du rapport sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

La notion des normes par compétences a été longuement discutée. Il vous faut savoir que le débat est très vif présentement au Québec sur l'orientation pédagogique basée sur l'évaluation par compétences dans le domaine de l'éducation. Les administrateurs du Bureau sont loin d'être convaincus que cette approche est la meilleure.

... /2

Nous ne souhaitons pas participer au comité de mise en œuvre, ni à la révision des critères de formation universitaire par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. En conséquence, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec vous demande de ne pas nous transmettre de facture additionnelle pour la poursuite de ce projet, tant sous la rubrique « Inclusivity » que sous la rubrique « Steering Committee ».

Toutefois, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec souhaite demeurer membre de la FCAFP et poursuivre sa contribution aux travaux du Bureau canadien d'agrément en foresterie selon les normes de certification en vigueur présentement.

Par ailleurs, l'Ordre compte entreprendre, au début de 2007, une réflexion sur la situation de l'accès à la profession d'ingénieur forestier au Québec, la révision des programmes de formation universitaire et des critères de formation de la profession d'ingénieur forestier au Québec. Nous devons tenir compte de notre relation privilégiée avec l'Université Laval, mais aussi de l'émergence de formations, notamment celles offertes par le réseau de l'Université du Québec. De plus, notre réflexion devra englober la création éventuelle d'un ordre des professionnels de la forêt. Nous vous tiendrons informé de notre démarche et souhaiterions à terme l'arrimer à la démarche canadienne le temps venu.

Comme vous pouvez le constater, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a les mêmes préoccupations que les autres associations provinciales, à savoir une formation de qualité, ouverte et moderne. Nous avons choisi d'établir notre propre réflexion étant donné les nombreuses particularités de notre contexte québécois.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a contribué aux discussions sur le dossier pancanadien « Inclusivity » au cours des dernières années et de façon plus intense au cours des derniers mois. Nous avons beaucoup apprécié le niveau des échanges. Nous sommes assurés que cet esprit de collaboration continuera à prévaloir dans nos relations futures.

Veillez recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Le président-directeur général,

Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P.

c.c. M. Lorne Riley, Bureau canadien d'agrément en foresterie
M. John Pineau, Institut forestier du Canada
M. Jerome Marburg, Association of British Columbia Forest Professionals
M. Doug Krystofiak, College of Alberta Professional Foresters
M. Roman Orynik, Association of Saskatchewan Forestry Professionals
M. Tony Jennings, Ontario Professional Foresters Association
M. Ian Millar, Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia
Mme Anne LeBrun Ruff, Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick
M. Edward Blackmore, Newfoundland and Labrador Registered Professional Foresters
M. Mike Larock, Consultant du projet d'inclusivité